Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 4 mai 2021

Antennes-relais 5G à Isle-sur-la-Sorgue, Pierre Gonzalvez impose ses conditions !

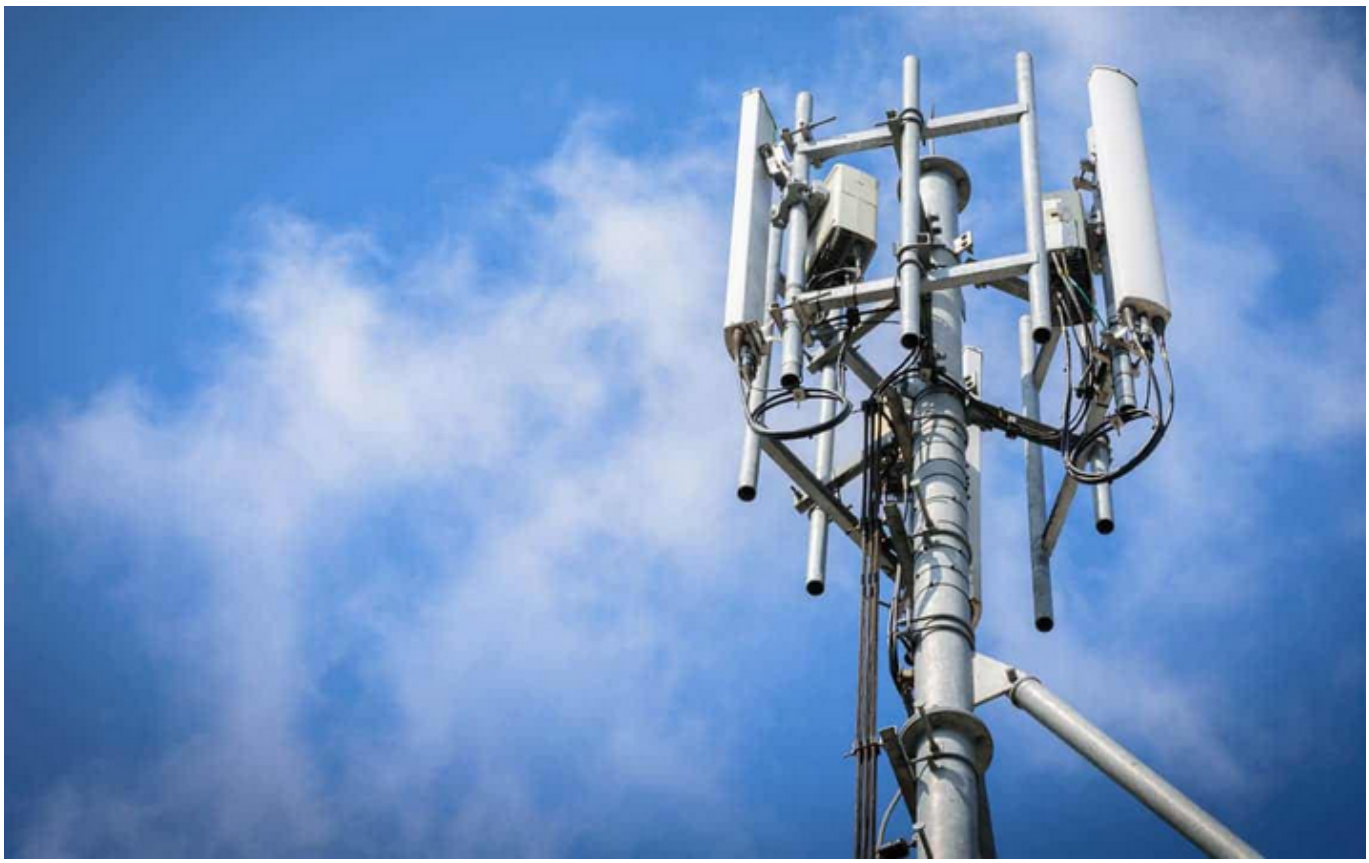

Le maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, Pierre Gonzalvez, a rédigé une charte à destination des opérateurs de téléphonie mobile afin de rationaliser l'implantation des antennes relais. Mission ? Minorer le nombre d'antennes disgracieuses à proximité des sites patrimoniaux, dans le paysage et mesurer leur rayonnement magnétique.

Difficile pour un maire de faire entendre la voix de ses administrés et même la sienne lorsqu'il s'agit de l'Etat. La chose se révèle encore plus ardue lorsque le maire doit résister à la déferlante étatique d'une 5G vouée à l'expansion de la téléphonie. Point de recours juridiques aux champs électromagnétiques, ni d'opposition possible à l'implantation des antennes-relais. Seul choix ? Accompagner les opérateurs pour rationaliser leur offre, éviter la multiplication du nombre d'antennes, la réduction de leur surélévation et vérifier que la santé des administrés n'en pâtisse pas.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 4 mai 2021

Dans les faits ?

Le maire de l'Isle-sur-la-Sorgue a eu quelques sueurs froides. D'un côté le développement de la 5G pour répondre aux besoins de la téléphonie. De l'autre ? Une réglementation très assouplie permettant l'implantation d'antennes relais hautes de 12m où cela se révèle nécessaire et tant pis pour les sites classés et le paysage… Et le rayonnement sur la santé ? Les agences pour la santé n'ont rien relevé ! Passez votre chemin, on n'arrête pas le progrès, surtout lorsqu'il est question de satisfaire à téléphonie mobile.

Ben oui mais non…

Sauf que Pierre Gonzalvez défend ses prérogatives de maire et veut encadrer la déferlante technologique qui promeut, tout de même, l'élévation de 11 nouvelles antennes. Là, monsieur le maire manque de s'étouffer. Molo-molo, le territoire accueille déjà 6 antennes Orange 4G, 1 antenne SFR 5G, 1 antenne mutualisée Free / Bouygues 5G et 1 antenne mutualisée Free 4G et Bouygues 5G.

Doucement

«Début janvier, les quatre opérateurs principaux que sont Orange, Free, SFR et Bouygues étaient, chacun, à la recherche d'un terrain d'implantation de leur propre antenne dans un rayon de 300 mètres à l'est de la ville, soit 4 antennes sur cet espace réduit. Free, avait d'ores-et-déjà contractualisé avec un propriétaire privé en milieu résidentiel sur le chemin de la Muscadelle. C'est au moment de la demande préalable de travaux que les services de la Ville ont décidé de réagir en bloquant cette installation et en réunissant les quatre opérateurs pour envisager une solution moins proche des habitations et moins disgracieuse en entrée de ville,» précise Pierre Gonzalvez, proposant, en retour, un terrain communal aux opérateurs Free et Orange.»

Tenir la position

Et pour tenir la position, le maire de l'Isle-sur-la-Sorgue brandit une charte pour cadrer le dispositif –même si elle ne s'applique pas à l'implantation d'une antenne sur un terrain privé-, histoire de circonscrire… le progrès. Le document permettrait l'implantation de nouvelles stations de base et de modifier les existantes en s'appuyant surtout sur 'le respect de l'information, de la concertation et de la transparence.' La charte demandera aussi l'analyse des champs magnétiques 'auxquels sont tenus les opérateurs avec communication systématique des projets aux habitants du secteur concerné par la nouvelle implantation d'antenne'.

Complément d'infos

Pour faciliter le déploiement du réseau 5G, en novembre 2018, le Parlement a assoupli via la Loi Elan, la règlementation au regard de la Protection des paysage, du Plan local d'urbanisme, des sites patrimoniaux remarquables … Ce qui fait que, désormais, le cadre règlementaire est d'implantation des antennes de téléphonie est uniquement fixé par l'Etat.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 4 mai 2021

Ce qui se fait aujourd'hui

«Pour toute demande d'implantation d'une antenne d'une hauteur supérieure à 12 mètres, l'opérateur dépose simplement un Dossier d'Information et une Demande d'Autorisation Préalable que la Mairie et n'a d'autre choix que de délivrer, précise-ton à l'Isle-sur-la-Sorgue. Dès lors, le Maire se trouve dans l'incapacité juridique de réglementer les antennes-relais. Il n'est pas appelé non plus à se prononcer en matière d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, qui est du ressort de l'Agence Nationale des FRéquences (ANFR). Si les réglementations nationales et européennes sont respectées, la Ville ne dispose d'aucun recours juridique.» Quant à l'expansion du réseau 5G à grande vitesse ? «Elle a déjà rapporté 2,7 milliards d'euros à l'Etat via les opérateurs français Orange, SFR, Free et Bouygues.» Le ballon est dans le camp des opérateurs, sur le terrain, suivront-ils les nouvelles règles du jeu ?

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !